

Compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars à 18h00, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 24/03/2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Delphine MATHIEU, Maire.

Présents : Delphine MATHIEU, Serge PHILIP, Gérard CORTESE, Françoise ROUSSEL, Claudine JOUVE, Benoît MORARD, Manon IMBERT, March DAUBECH, Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA

Excusée : Claire DEMARETS (Procuration à Delphine MATHIEU)

Secrétaire : Sébastien PINZETTA

DELIBERATIONS

1- Délégation de pouvoirs au maire

En raison du changement de mandature, il convient d'attribuer les nouvelles délégations de pouvoirs au maire : réalisation d'emprunts, opérations financières à caractère urgent, droit de préemption. Pour les marchés publics, le seuil est laissé à 40 000€ HT. Rien n'a été modifié par rapport à la mandature précédente et dans tous les cas, il convient d'avoir inscrit les crédits au budget au préalable, les élus ont donc quand même un visu. **Vote POUR à l'unanimité.**

2- Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Il existe une enveloppe légale répartie entre le maire, les adjoints en fonction de leur nombre (3 pour ce mandat), et un plafond à ne pas dépasser. Pour le maire, le plafond est fixé à 28.1% de l'indice brut 1027, et à 10.9% de ce même indice pour les adjoints. **Sébastien PINZETTA** demande pourquoi augmenter les indemnités en début de mandat ? **Mathieu ANTOINE** rappelle que lui était à 18.9% du taux. **Delphine MATHIEU** précise qu'il n'a jamais été question d'augmenter les indemnités des élus au plafond, mais que la délibération a été rédigée en ce sens, avec les plafonds maximaux autorisés. Il est vrai que le maire et les adjoints de l'équipe précédente fonctionnaient avec des taux réduits. Toutefois, sur le mandat précédent, des délégations avaient été attribuées à trois conseillers municipaux, avec des indemnités, ce qui ne sera pas le cas en début de ce nouveau mandat. L'enveloppe est donc répartie différemment. **Mathieu ANTOINE** souligne que cela engendrerait une augmentation de plus de 9000€ au budget si le maire et les adjoints décidaient de rester au plafond. Consciente de cela, **Delphine MATHIEU** insiste sur sa volonté de ne pas augmenter l'enveloppe budgétaire. Elle conçoit ne pas avoir suffisamment étudié cette délibération ainsi que les montants alloués.

La délibération est retirée en fonction de l'incapacité à trouver un accord entre les élus mais également afin de pouvoir réétudier plus calmement les barèmes avant de les soumettre au vote lors d'un prochain conseil.

3 – Délégués au Parc Naturel Régional du Queyras

Trois personnes se sont proposées pour être déléguées au Parc Naturel : **Delphine MATHIEU** en tant que maire et agricultrice, **Mathieu ANTOINE** pour la continuité des projets lancés (notamment le classement de la vallée), et **Claire DEMARETS**. **Mathieu ANTOINE** souligne qu'il convient que **Claire DEMARETS** fasse une candidature écrite au maire, puisqu'elle n'est pas présente au conseil municipal. **La délibération est donc retirée** faute de candidature écrite.

4- Délégués au Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras

Mathieu ANTOINE indique pour information que la délibération aurait dû être retirée. En effet, les représentants au Syndicat Mixte sont élus au sein du SIVU, il n'y a donc pas besoin de délibération du conseil municipal. **La délibération est retirée.**

5- Délégués au SIVU

Ils convient de désigner deux titulaires et deux suppléants. Sont candidats : *Serge PHILIP* et *Benoît MORARD* titulaires, *Delphine MATHIEU* et *Gérard CORTESE* suppléants.

Vote 10 POUR et 1 ABSTENTION (*Mathieu ANTOINE*).

6- Délégués au SI Guil-Durance Eclairage Public (SIGDEP)

Sont candidats : *Benoît MORARD* titulaire, et *Marc DAUBECH* suppléant. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- Délégués au Territoire d'Energie SyME05

Sont candidats : *Benoît MORARD* titulaire et *Marc DAUBECH* suppléant. **Vote POUR à l'unanimité.**

8- Délégué Commission de sécurité

Il convient de désigner un élu qui représente la commune dans les commissions de sécurité, en cas d'empêchement du maire, pour les Etablissements Recevant du Public. *Serge PHILIP* est candidat. **Vote POUR à l'unanimité.**

9- Désignation du correspondant défense

Delphine MATHIEU, en tant que maire, est désignée d'office. **Vote POUR à l'unanimité.**

10- Délégué à la Commission d'Appel d'Offre des marchés (C.A.O)

Il convient de désigner trois titulaires et trois suppléants. Sont candidats : *Delphine MATHIEU*, *Benoît MORARD* et *Gérard CORTESE* titulaires ; *Claire DEMARETS*, *Françoise ROUSSEL* et *Serge PHILIP* suppléants. **Vote POUR à l'unanimité.**

11- Délégués à l'A.F.P

Il convient de désigner trois titulaires et un suppléant. Sont candidats : *Sébastien PINZETTA*, *Serge PHILIP* et *Gérard CORTESE* titulaires, et *Manon IMBERT* suppléante. *Sébastien PINZETTA* souligne que les candidatures de *Serge PHILIP* et *Manon IMBERT*, du fait de leur position ayant un lien familial proche avec des exploitants agricoles, sont susceptibles de porter atteinte à la recherche de neutralité jusqu'ici souhaitée. *Manon IMBERT* estime qu'elle souhaite apprendre et qu'elle n'a jamais été influencée sur ce sujet. *Serge PHILIP* n'est pas à l'A.F.P par rapport à son fils *Valentin*, mais pour amener un éclairage. *Manon IMBERT* est donc laissée suppléante, mais *Claudine JOUVE* remplace *Serge PHILIP* en tant que titulaire. **Vote POUR à l'unanimité.**

12- Délégué à l'IT05

Sont candidats : *Benoît MORARD* titulaire et *Gérard CORTESE* suppléant. **Vote POUR à l'unanimité.**

13 – Commissions extra-municipales

Plusieurs commissions sont proposées avec des référents proposés, modifiables. *Mathieu ANTOINE* estime qu'il pourrait n'y avoir qu'un seul référent car cela est suffisant, alors qu'il y en a trois sur le projet de délibération. Cependant, *Delphine MATHIEU* précise qu'il peut être utile d'avoir plusieurs élus en cas d'absence. Les commissions sont donc créées avec les élus référents.
Vote POUR à l'unanimité.

Sébastien PINZETTA demande quand est-ce que le budget va être abordé ? *Delphine MATHIEU* organise une réunion d'explication pour les élus qui le veulent mardi 7 avril à 10h, et le budget sera sans doute voté le 28 avril, puisqu'il faut qu'il le soit avant le 30 avril. Une réunion de travail pourra avoir lieu avant.

QUESTION DU PUBLIC

Blandine JOCHEM souhaite savoir à partir de quand les habitants pourront s'inscrire aux commissions ? Dès demain à la mairie, en présentiel ou par mail. Une information sera faite pour préciser les commissions qui ont été créées ainsi que leurs référents.

SEANCE LEVEE A 18H45